VILLE DE ROYAN

(à rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER N° DP 17306 22 00584

MISE EN LIGNE LE 07-04:2023 nde du 21/10/2022

Adresse des travaux : 16 Avenue DE COGNAC 17200 ROYAN



URBANISME

DESTINATAIRE

SARL CITYA COTE DE BEAUTE Monsieur WEBER Roger 65 FRONT DE MER 17200 ROYAN

Affaire suivie par M. VIVANT Benjamin Objet : Rejet tacite Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 21/10/2022.

Par lettre du 14/11/2022, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DP07 : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

DP08 : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

Les photographies devront montrer l'ensemble de la résidence dans son environnement ainsi que les garde-corps à changer.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 16/02/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN le 30103/2023 Pour le Maire et par délégation, Le Premier Adjoint,

Didier SMONNET